



## **MOTION RGPP**

Vu les spécificités du domaine de la Recherche, les adhérents du SNIRS, réunis en Congrès le 6 avril 2011, expriment leurs réticences sur la vision exclusivement comptable à laquelle obéit la RGPP et de laquelle la science est absente.

Il apparaît comme indispensable que l'Etat demeure le garant des bonnes conditions nécessaires à la mise en œuvre de ses programmes scientifiques par l'ensemble des personnels de la recherche publique.

En particulier, le SNIRS s'inquiète de l'avancée des directions d'organismes publics vers les plateformes de gestion, sans référence à l'aspect qualitatif du service rendu, véritable paradoxe dans ce monde qui prône l'excellence ! Il émet les plus vives réserves sur la possibilité de suivi des personnels dans des structures extérieures et sur la pérennité de leurs statuts.